



Ontario
College of
Teachers

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Note de service

Date : Le 25 juillet 2013

À l'attention de : Doyennes et doyens des facultés d'éducation

De la part de : Michael Salvatori, EAO
Chef de la direction et registraire

Objet : **Dispositions de transition pour les étudiantes et étudiants suivant actuellement un programme de formation à l'enseignement**

Dernièrement, la confirmation que le programme de formation à l'enseignement prolongé sera mis en œuvre dès septembre 2015 a fait surgir certaines questions concernant les répercussions sur les étudiantes et étudiants actuellement inscrits à un programme de formation à l'enseignement.

L'Ordre proposera certaines modifications réglementaires pour appuyer la mise en œuvre du programme de formation à l'enseignement prolongé. Entre-temps, nous invitons les facultés à informer leurs étudiants que nous élaborerons des règlements, dont des dispositions de transition, afin de préciser nos intentions concernant les exigences d'agrément pour les étudiants déjà inscrits.

Ces règlements, une fois adoptés, préciseront qu'un étudiant qui commence (mais qui n'a pas terminé) un programme de formation professionnelle le ou avant le 31 août 2015, sera admissible à devenir membre de l'Ordre en fonction des exigences en place au moment où il a commencé son programme. Cela s'appliquera aux étudiants inscrits à un programme concurrent ou en plusieurs parties qui ne l'ont pas terminé au moment où les exigences du programme prolongé entrent en vigueur. Il est possible que des dispositions réglementaires soient adoptées afin de préciser la date à laquelle les programmes concurrents ou en plusieurs parties entamés avant 2015 doivent être terminés.

Cela peut aussi s'appliquer aux étudiantes et étudiants d'un programme régulier. Naturellement, cette disposition de transition sera sujette à la disponibilité des programmes et cours offerts ainsi qu'à toute autre exigence réglementaire en place concernant l'agrément des enseignants.

Je vous remercie de communiquer cette information et d'appuyer les étudiantes et étudiants en enseignement touchés par cette transition. Nous invitons les étudiants à consulter notre site (www.oeeo.ca) pour obtenir de l'information à jour. Tout au long du processus, nous vous tiendrons au courant des progrès effectués sur les modifications réglementaires proposées.

Sincères salutations.

Michael Salvatori, EAO
Chef de la direction et registraire

CC Peter Gooch, Conseil des universités de l'Ontario